

Main tendue aux importations hors UE

11.04.18



© Jérôme Chabanne

Selon la commissaire européenne au Commerce, il est possible de considérer les produits bio importés aux normes des pays tiers comme bio aux normes européennes.

Les produits bio importés au sein de l'Union européenne doivent respecter les normes communautaires. **« Mais dans le cas où il existe des accords d'équivalence, il est possible de considérer les produits bio importés aux normes des pays tiers comme bio aux normes européennes »,** a indiqué la Commissaire européenne au commerce, Cecilia Malmström, le 10 avril 2018.

Cette clarification intervient alors que le marché des aliments bio et la demande des consommateurs ne cessent de progresser en Europe, et que de nombreux producteurs européens s'inquiètent de voir aussi augmenter les importations en provenance de pays hors UE, avec des normes et des définitions différentes, plus laxistes.

Avec AFP